

LES COMPTES RÉGIONAUX

Valeurs ajoutées et PIB par région Concepts, sources de données et méthodes

Mai 2021

Introduction

L'approche utilisée pour la régionalisation des valeurs ajoutées (VA) et du produit intérieur brut (PIB) tunisien est inspirée des recommandations européennes en matière de régionalisation du PIB. Il est à noter aussi que ces agrégats sont calculés en référence aux concepts et principes du système de comptabilité nationale des Nations Unies.

Cette note méthodologique vise à donner aux utilisateurs des éclaircissements sur les concepts et les méthodes appliquées pour calculer un PIB et une valeur ajoutée par région harmonisés. Il devrait également les aider à mieux comprendre et interpréter les chiffres et, ainsi, à les utiliser de manière plus pertinente.

A) CONCEPTS ET MÉTHODES POUR LA RÉGIONALISATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DU PIB

Les comptes régionaux sont une adaptation régionale des comptes nationaux. Le calcul des valeurs ajoutées et PIB régionaux se base sur les mêmes principes et concepts que ceux au niveau national dans le but d'assurer la cohérence. Le PIB régional estime la valeur de tous les biens et services marchands et non marchands produits dans une région sur une année. La somme des PIB de toutes les régions est ainsi égale au PIB national.

A.1-Concepts de base

A.1.1 Le territoire national

En plus de la zone (territoire géographique) sous administration et contrôle économique effectifs d'une administration publique unique, le territoire national comprend également :

- Les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
- L'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
- Les enclaves territoriales, c'est-à-dire les territoires géographiques situés dans le reste du monde et utilisés, en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États, par des administrations publiques du pays (ambassades, consulats, bases militaires, bases scientifiques, etc.) ;
- Les gisements (pétrole, gaz naturel, etc.) situés dans les eaux internationales en dehors de la plate-forme continentale du pays et exploités par des unités résidant sur le territoire national

A.1.2 Le territoire régional

Le territoire économique régional est une partie du territoire géographique du pays. L'affectation d'une activité économique à un territoire donné doit respecter le principe de résidence.

Une région est une étendue territoriale qui possède des frontières plus ou moins marquées et est souvent utilisée en tant que subdivision administrative au niveau inférieur à celui de l'État-nation. Le territoire économique national Tunisien, retenu dans le cadre de ce travail, se décompose en 7 territoires économiques régionaux qui sont :

- Grand Tunis: Tunis, Ariana, Ben Arous et Mannouba
- Nord Est : Nabeul, Bizerte et Zaghouan
- Nord-Ouest : Beja, Jendouba, Kef et Siliana
- Centre Est : Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax
- Centre Ouest : Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid
- Sud Est : Gabes, Médenine et Tataouine)
- Sud-Ouest : Gafsa, Tozeur et Kébili

A.1.3 La notion de résidence

Le critère de résidence est un critère central en comptabilité nationale, notamment en ce qui concerne la définition de la production nationale et le calcul du PIB. Il ne renvoie pas à celui de la nationalité, mais à la détention d'un centre d'intérêt économique sur le territoire économique. Selon le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies, un centre d'intérêt économique est un endroit (local témoin, usine ...) dans lequel ou à partir duquel une activité économique est exercée, ou certaines opérations économiques sont réalisées, pour une période supérieure ou égale à 6 mois.

Le principe de résidence attribue la valeur ajoutée à la région dans laquelle l'entreprise ou la succursale est localisée.

A.1.4 Les unités et les regroupements statistiques

L'unité statistique sert d'outil permettant d'évaluer de manière globale plusieurs aspects de l'économie. Les unités statistiques peuvent être classées par activités, secteurs institutionnels et régions géographiques, selon le besoin de l'analyse.

A.1.4.1 Les unités et les regroupements statistiques retenus par le cadre central de la comptabilité nationale

Le cadre central du système de la comptabilité nationale (SCN) retient deux unités élémentaires pour le regroupement des unités statistiques :

- **Les unités institutionnelles** : unité fondamentale adoptée par le système de comptabilité nationale. Elle est caractérisée par une unicité de comportement et une autonomie de décision. Les unités institutionnelles résidentes sont regroupées en quatre secteurs institutionnels selon deux critères à savoir, la fonction principale et les ressources principales de l'unité. En comptabilité nationale, l'entreprise est l'unité statistique utilisée pour produire les comptes des certains secteurs institutionnels (SNF, IF.). En revanche, il est préférable, pour des raisons d'homogénéité des activités, d'utiliser l'établissement comme unité.
- **Les unités et les branches de production homogènes** : L'unité de production homogène est caractérisée par une activité unique par référence à une nomenclature produit. Le regroupement d'unités de production homogènes construit la branche homogène. Les branches homogènes sont conçues pour l'analyse économique.

A.1.4.2 Les unités retenues pour le besoin du PIB régional :

Les unités particulièrement adaptés à l'élaboration des agrégats régionaux sont :

- **L'établissement** : L'établissement est défini comme « une entreprise, ou une partie d'entreprise située en un lieu unique et qui exerce une seule activité de production dans laquelle, l'essentiel de la valeur ajoutée revient de l'activité de production principale ». Il en découle qu'un établissement peut avoir plusieurs activités secondaires à côté de sa production principale. Il en découle également, qu'une entreprise peut être constituée par un ou plusieurs établissements exerçant une ou plusieurs activités en un ou plusieurs endroits différents. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, l'entreprise et l'établissement sont identiques. Dans le cas des grandes et complexes entreprises, qui exercent différents types d'activités économiques en différents lieux, on doit diviser ces entreprises en un ou plusieurs établissements.
- **L'unité locale (UL)** : Une unité locale est définie comme étant une entreprise, ou une partie d'une entreprise, qui exerce une activité productrice en un seul lieu. La précision du lieu permet de compiler et d'analyser les données géographiquement.
- **L'unité d'activité économique locale (UAEL)** : L'unité d'activité économique (UAE) est une entreprise ou une subdivision d'une entreprise qui exerce un seul type d'activité productrice ou la production principale représente la majorité de la valeur ajoutée. Le lieu n'est pas défini dans ce cas. Le terme Local vient pour préciser l'unicité du lieu. Ainsi L'UAEL correspond à l'établissement.

A.2 les méthodes et processus de régionalisation :

Les méthodes de la régionalisation des agrégats économiques varient car elles sont fonction du type de données disponibles et de l'organisation du système statistique national. En effet, il existe trois méthodes de régionalisation de la VA : la méthode ascendante, la méthode descendante et la méthode mixte.

Il existe 3 méthodes pour le calcul de la valeur ajoutée et du PIB au niveau régional :

A.2.1 Les méthodes ascendantes ou directes :

La méthode ascendante employée pour estimer un agrégat régional consiste à collecter les données au niveau de l'UAE locale, puis à progresser par addition jusqu'à l'établissement de la valeur régionale de l'agrégat. Cette méthode est qualifiée d'ascendante car les éléments de calcul de l'agrégat sont directement recueillis au niveau de cette UAE locale.

Une méthode pseudo-ascendante peut être suivie en l'absence de données pour l'UAE locale. Les données pour l'UAE locale peuvent être estimées d'après les données de l'entreprise, de l'UAE ou de l'unité locale. On peut ensuite agréger les estimations pour obtenir des totaux régionaux, comme dans la méthode ascendante pure. De nombreuses entreprises n'ont qu'une UAE locale, et cette méthode d'estimation ne s'impose que pour les entreprises multirégionales et hétérogènes.

A.2.2 Les méthodes descendantes ou indirectes :

La méthode descendante employée pour estimer un agrégat régional consiste à répartir un chiffre national entre les régions sans essayer d'isoler l'UAE locale ou l'unité locale. Le chiffre national est réparti à l'aide d'un indicateur aussi proche que possible de la variable à estimer.

A.2.3 Les méthodes mixtes :

La méthode ascendante se rencontre rarement sous sa forme pure. Les données présentent toujours des lacunes, qui doivent être comblées par une méthode descendante. De même, nombre de méthodes descendantes font souvent appel à des données fournies par des sources exhaustives, de la même manière que les estimations ascendantes. Les méthodes mixtes sont donc la norme.

A.3 Le processus de régionalisation :

Le processus consiste à calculer les valeurs ajoutées à un niveau détaillé (107 secteurs d'activité) et d'en déduire le PIB dans chaque région. Pour y parvenir il est important de :

- Définir la valeur ajoutée et ses composantes.
- Choisir les indicateurs aussi proches que possible de la variable à estimer
- Respecter un certain principe de résidence pour l'affectation des impôts nets des subventions aux régions.

A.3.1 La valeur ajoutée et ses composantes :

La valeur ajoutée sert à désigner le supplément de valeur qu'une entité économique, grâce à son activité, est capable d'apporter à un bien ou à un service provenant d'un tiers. La valeur ajoutée se présente donc comme un indicateur économique de la création de richesse de cette entité. Elle sert de base à la mesure du PIB (Produit Intérieur Brut) d'un pays ou d'une région.

On peut calculer la valeur ajoutée aux prix de base en utilisant l'une des deux définitions (égalités) suivante :

$VA (\text{prix de base}) = \text{Production} (\text{prix de base}) - \text{consommation intermédiaire} (\text{Prix d'acquisition})$

$VA (\text{prix de base}) = \text{rémunération des salariés} + \text{excédent brut d'exploitation (EBE)} [/\text{revenu mixte}] + \text{autres taxes moins subventions sur la production}$

Pour les activités non marchandes la production est évaluée aux coûts de production. Les différentes composantes de la valeur ajoutée servent comme indicateurs à la répartition.

A.3.2 Le choix des indicateurs : La méthode de régionalisation de la VA doit être arbitrée de manière à exploiter au mieux les données régionales détaillées disponibles. Le choix d'indicateurs à utiliser, pour les méthodes descendantes ou pseudo-ascendantes, est sévèrement limité par la disponibilité des données régionales et leurs qualités. L'indicateur choisi doit être le plus proche possible de la variable à répartir.

Les variables qui génèrent la VA ou les variables de distribution de la VA entre la main d'œuvre et le capital servent d'indicateurs directs et sont préférées aux autres indicateurs.

Les données régionales sur les facteurs de production, les salaires et l'emploi peuvent servir comme indicateurs de répartition pour certains secteurs. Dans des conditions particulières, il est possible de faire recours aux données sur les dépenses et les acquisitions des unités de productions régionales et les utiliser comme indicateurs pour la répartition des VA des certains secteurs.

Dans tous les cas et pour s'assurer de la qualité des résultats, le choix des indicateurs devrait respecter les règles suivantes :

- ✓ Veiller à ce que la relation entre l'agrégat et l'indicateur soit économiquement significative.
- ✓ Affiner la répartition de la valeur ajoutée : un indicateur pour chaque composante (EBE, salaires).
- ✓ Avoir une corrélation statistique significative entre l'agrégat et l'indicateur à l'échelle nationale.

A.3.3 Le passage des valeurs ajoutées au PIB :

Le passage des valeurs ajoutées au PIB nécessite l'adduction des impôts nets des subventions. Ces derniers sont affectés en respectant le principe du lieu de la production. En absence des données sources sur les impôts nets des subventions par secteur et par région, le poids des VA régionales dans la VA nationale est donc appliqué pour répartir les impôts nets des subventions. Cette hypothèse est confortée par le principe des droits constatés appliqué dans la comptabilité nationale.

B) LES SOURCES DE DONNÉES

La répartition des valeurs ajoutées et du PIB a nécessité la mobilisation de nombreuses sources statistiques dont la qualité varie d'un domaine à un autre.

Les méthodes adoptées pour le calcul de la valeur ajoutée et du PIB régional dépendent des statistiques par région disponibles et de la nature de l'activité pour chaque secteur. Ainsi, lorsque des données statistiques régionales liées à l'activité de production sont disponibles, les méthodes consistent à mener des travaux similaires à ceux réalisés au niveau national. Dans le cas contraire, les méthodes utilisées se basent sur la ventilation par région, selon des approches appropriées, des données de base disponibles au niveau national et ce, par le recours à des indicateurs et des hypothèses de travail.

B.1 Les données de la comptabilité nationale

La régionalisation des valeurs ajoutées et du PIB nécessite la mobilisation des données très détaillées de la comptabilité nationale qui sont :

- Les agrégats de la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée par secteur d'activité
- Les comptes des secteurs institutionnels
- Les équilibres ressources-emplois
- Le tableau des ressources-emplois

B.2 Le répertoire national des entreprises et son appendice sur les établissements

Le RNE est basé sur le rapprochement de sources administratives (Direction Générale des Impôts et Caisse Nationale de Sécurité Sociale). Il résulte d'un appareillage statistique entre la donnée entreprise (DGI) et la donnée salariés (CNSS). Il se limite au secteur formel déclaré et couvre le champ du secteur marchand non agricole avec des lacunes dans le domaine du bâtiment et du commerce. Il constitue la principale source d'information sur le tissu productif tunisien et permet notamment de suivre la démographie des entreprises. Le RNE met à la disposition des informations sur l'activité, le nombre de salariés et les masses salariales notamment.

Les statistiques sur les établissements issues du RNE ont fournies des données sur les emplois et les salaires par secteur et par région. Elles sont utilisées pour le besoin de calcul des valeurs ajoutées régionales pour plusieurs secteurs. (Voir encadré 1 pour les hypothèses et la modélisation de son utilisation).

B.3 L'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE)

L'ENAE est réalisée annuellement auprès des entreprises non financières hors agriculture. Cette enquête est la plus importante source de données dans l'élaboration des comptes annuels. Dans le cadre de ce travail, cette enquête a fourni des informations économiques sur les entreprises et a comblé le manque d'informations sur les entreprises publiques dans certains secteurs.

B.4 L'enquête Micro-entreprises

L'enquête micro s'intéresse aux entreprises de moins de 6 salariés. Elle est réalisée tous les 5 ans auprès d'un échantillon de 14 000 entreprises. Cette enquête permet de suivre l'évolution des activités des micro-entreprises et de leurs caractéristiques dans différents domaines (production, emploi, salaires). Elle constitue notamment un dispositif statistique important pour mesurer les résultats comptables des micro-entreprises du secteur informel et évaluer leur poids économique.

B.5 L'enquête emploi

L'enquête emploi permet d'apprécier les caractéristiques de l'emploi sur le territoire tunisien sous toutes ses facettes (chômage, activité...). Elle est représentative au niveau des grandes régions pour le second trimestre de chaque année avec un échantillon de 140 000 ménages. Elle a l'avantage de combler le déficit d'information du RNE sur les secteurs où l'informel est très présent (bâtiment, commerce) ou quand l'information est absente du répertoire (secteur public).

B.6 Recensement général de la population et de l'habitat 2014

Le recensement de la population à l'avantage d'être exhaustif sur le territoire, il est utilisé pour combler le manque d'informations sur certains secteurs.

B.7 L'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages 2015

L'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages est une enquête quinquennale. L'objectif global de l'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de Vie des ménages est de dégager des éléments d'appréciation quantitatifs sur le niveau de vie des ménages tunisiens à travers les acquisitions et les dépenses de consommation. Cette enquête a servi pour répartir la valeur ajoutée du secteur domestique.

B.8 Les Caractéristiques des agents de la fonction publique et leurs salaires

L'INS a préparé cette publication en exploitant le fichier relatif aux agents de la fonction publique du Centre National de l'Informatique qui vise à fournir l'évolution des principales caractéristiques de ces agents et de leurs salaires.

B.9 Les indicateurs de l'infrastructure

Ce rapport comporte des indicateurs sur l'infrastructure pour différents domaines (sport, culture, eau etc.). Le rapport est coordonné statistiquement par l'INS.

B.10 L'annuaire des statistiques agricoles

Il inclut l'ensemble des statistiques produites et/ou collectées par la direction générale des études et du développement agricole. Ce document couvre les données sur la production, la pêche, l'occupation du sol etc.

B.11 Les résultats du deuxième inventaire forestier et pastoral national (2010)

Réalisé par collaboration entre la direction générale des forêts et le centre national de la cartographie et de la télédétection. Il a servi pour calculer les valeurs ajoutées du secteur de la sylviculture.

B.12 Les autres sources

En plus des sources citées ci-dessus, plusieurs autres supports et plateformes des données ont été utilisés tels que :

- Les rapports statistiques de différents organismes : les statistiques scolaires (ministère de l'éducation nationale), rapports de la SONEDE de l'ONAS etc.
- Les rapports d'activité pour différentes entreprises et institutions : l'office national des mines, le groupe chimique, cimenterie de Bizerte etc.
- Les données issues des demandes d'information : SNCFT, OMP
- Les différents sites web : ONTT, SIPHAT etc.

Encadré 1 : Hypothèse et modélisation relatives à l'utilisation de statistiques sur les établissements issues du RNE

En Tunisie, l'information sur le système productif se fonde essentiellement sur le niveau de l'entreprise. La majorité des informations statistiques disponibles l'est à cet échelle. Cela ne pose évidemment pas de problème lorsque l'on s'intéresse à des entreprises qui sont mono-établissement. La localisation de leur activité est évidente. Par contre, pour les entreprises comportant une multitude d'établissements, le problème se pose. Or ce sont ces entreprises qui concentrent le plus de valeur ajoutée. Les informations recueillies auprès des établissements sont peu nombreuses et concernent principalement les rémunérations et l'emploi. Pour pallier au manque d'informations directes sur les opérations de production des établissements, nous faisons l'hypothèse que les différentes opérations se localisent au prorata des masses salariales versées dans les établissements.

Même si cette hypothèse apparaît forte, elle se fonde sur une égalité de comptabilité privée :

$$\text{Valeur ajoutée} = \text{Frais de personnel} + \text{Impôts, taxes et versements assimilés} + \text{Excédent Brut d'Exploitation} - \text{Subventions d'exploitation}$$

Les frais de personnel sont donc une composante importante de la valeur ajoutée d'une entreprise. Cependant cette hypothèse présuppose que le partage entre rémunération du capital et rémunération du facteur travail est le même dans tous les établissements d'une entreprise. Cette assertion est sans doute de moins en moins vraie lorsque la taille de l'entreprise augmente. En Tunisie, les frais de personnels sont deux fois plus importants que l'EBE. Il est donc encore plus légitime de privilégier une décomposition par la masse salariale.

L'avantage principal est que l'information sur les masses salariales est disponible sur quasiment l'ensemble du champ privé hors agriculture. Les secteurs posant problèmes sur ce champ sont le bâtiment, le génie civil et le commerce.

Cependant, ce principe atteint ses limites lorsque la part des salaires dans la valeur ajoutée varie non seulement à l'intérieur du secteur mais aussi d'une année à l'autre sans que l'on puisse forcément l'expliquer.

C) L'APPROCHE ADOPTÉE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

C.1 l'Agriculture et la pêche

Dans la nomenclature d'activité le secteur de l'agriculture et de la pêche se décompose en 3 sous-secteurs :

- ✓ La culture et l'élevage
- ✓ La sylviculture
- ✓ La pêche, pisciculture et l'aquaculture

La production agricole est allouée aux régions à un niveau très détaillé (plus de 60 produits) en utilisant la méthode ascendante. Les données sur la production par produit ont servi au calcul. La valeur ajoutée agricole dans les régions est calculée de la même manière que celle au niveau national.

C.2 Les industries manufacturières hors tabac

La régionalisation de la valeur ajoutée des industries manufacturières hors tabac a été réalisée à un niveau très détaillé pour les secteurs suivants :

- Industries agro-alimentaires
- Textile, habillement et cuir
- Industries diverses
- Produits pétroliers raffinés et de la cokéfaction
- Industries chimiques
- Matériaux de construction, céramique et verre
- Industries mécaniques et électriques

Dans ce cas, le calcul s'est effectué en trois étapes :

1. À partir de l'enquête MICRO, on détermine le poids des entreprises 0 salarié dans la VA du secteur. On retire cette partie de la VA totale du secteur et on la ventile au niveau régional.
2. Pour les salariés les données reçues à partir des statistiques sur les établissements issues du RNE couvrent uniquement le domaine privé, cette partie est ventilée selon les masses salariales.
3. Pour le publique un travail complémentaire de recherche par entreprise était nécessaire.

L'affectation de la Valeur ajoutée par unité d'activité économique locale pour toutes les entreprises publiques ainsi que pour certaines entreprises privées (qui représentent une part considérable de la VA) rend la méthode de régionalisation **une méthode mixte**. Exception faite pour **le secteur textile** où le travail est fait selon **la méthode descendante**.

C.3 l'industrie du Tabac

Deux unités de production se répartissent la production du tabac en Tunisie. L'information utilisée pour répartir la valeur ajoutée est la capacité de production de chacune des deux unités. Puisque l'information utilisée est une donnée de l'entreprise et a servi à répartir la VA par unité d'activité économique locale la méthode de régionalisation est donc **une méthode pseudo-ascendante**.

C.4 L'extraction de pétrole et gaz naturel

La valeur ajoutée est répartie selon la production dans chaque région pour les 2 produits caractéristiques du secteur. La méthode utilisée est donc **une méthode descendante**.

C.5 Les mines

Le tableau suivant résume les différentes méthodes de calcul pour chaque sous-secteur

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Minerais métalliques	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale dans les deux sites de production	Descendante
Phosphate	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale des deux produits caractéristiques du secteur à savoir : <ul style="list-style-type: none">• Le phosphate est affecté directement à sa région de production• La barytine est affectée à sa région de production	Mixte
Pierres pour la construction et l'industrie, sables et argiles	La répartition de la valeur ajoutée est faite selon la production régionale des produits caractéristiques de l'activité.	Descendante
Sel	La répartition de la valeur ajoutée a été faite à l'aide production régionale des sociétés qui exercent l'activité.	Descendante

C.6 L'électricité et gaz

Faute de données sur la distribution de gaz (qui est minime en termes de production, 0.1% de la production de ce secteur), la valeur ajoutée est répartie sur la base de la régionalisation de la production de l'électricité par centrale. La **méthode** est considérée comme **pseudo-ascendante**.

C.7 Distribution de l'eau

La répartition est faite par le biais des deux produits caractéristiques du secteur :

- Eau potable : le volume d'eau traité prêt à la distribution (m³) dans les stations de traitement ainsi que les ressources propres des régions sont utilisées comme indicateur pour répartir la production de cette branche.
- Eau agricole : l'unique information régionale disponible est la recette des ventes par région pour l'entreprise chargée de transférer l'eau agricole. Cette information a été utilisée comme indicateur pour répartir la production de cette branche.

Ainsi, la **méthode** de répartition régionale de ce secteur est considérée comme **pseudo-ascendante**.

C.8 Bâtiments et travaux publics

Après avoir évalué le poids des entreprises de moins de 6 salariés et des indépendants dans le secteur. La valeur ajoutée de ce secteur est répartie pour chacune des composantes comme suit :

- VA des indépendants : répartie selon le nombre des non-salariés du secteur de l'enquête emploi.
- VA des unités de production qui emploient moins de 6 salariés : répartie selon le nombre des salariés du secteur de l'enquête emploi.
- VA des unités de production qui emploient plus de 6 salariés : répartie selon la masse salariale fournie par les statistiques sur les établissements issues du RNE.

La **méthode** est qualifiée comme **descendante**.

C.9 Entretien et réparation

Du fait du poids important de l'informel dans ce secteur, on a utilisé les données de l'enquête emploi pour la répartition. La **méthode** est qualifiée de **descendante**

C.10 Le secteur du commerce

Vu l'importance de l'informel dans ce secteur, l'opération de répartition régionale de l'activité commerciale a été articulée sur les données de l'enquête emploi pour la régionalisation de la valeur ajoutée du secteur.

La **méthode** est qualifiée de **descendante**.

C.11 Les services d'hôtellerie et de restauration :

La répartition a été faite pour chacun des deux sous-secteurs comme suit :

- Services d'hôtellerie : par le biais du nombre des nuitées régionales.
- Services de restauration, café et débits de boissons : Le nombre de restaurants café et débits de boissons par région est utilisé comme indicateur.

La **méthode** est qualifiée de **descendante**.

C.12 Le transport

La régionalisation de la VA a été faite pour les différents 6 sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Transport ferroviaires	La répartition a été faite pour les trois composantes de la valeur ajoutée (salaires, EBE et CCF) en se basant sur les données de la SNCFT (la seule société qui assure cette activité en Tunisie).	Pseudo-ascendante
Transport aérien	La répartition a été faite pour les deux produits caractéristiques de ce sous-secteur en se basant sur le nombre de voyageurs et le volume de marchandises embarquées dans chaque aéroport/région pour les compagnies résidentes.	Descendante
Transport maritime	La répartition a été faite pour les deux produits caractéristiques de ce sous-secteur : Le transport maritime des voyageurs : La production est affectée à Tunis (port de la goulette). Le transport maritime des marchandises : L'affectation de la production a été faite en se basant sur le volume de marchandises embarquées dans chaque port.	Mixte

Transport urbain et routier	<p>La répartition a été faite pour les trois produits caractéristiques de ce sous-secteur :</p> <p>Transports réguliers de voyageurs : Cette activité est assurée par des équipements mobiles qui ne peuvent pas être considérées comme unités de production. Ils devraient être attachés à l'unité locale où ils sont basés (ou à partir desquels ils sont exploités). Ainsi, ce travail consiste à identifier les sociétés de transports publiques ainsi que leurs champs d'activité géographiques, certaines sociétés sont multirégionales. L'affectation a été faite par société, pour celles qui sont multirégionales, par le biais du nombre de bus alloués à chaque gouvernorat.</p> <p>Transports de voyageurs par taxis et par louages :</p> <p>La répartition pour ce produit a été faite par le biais du nombre total de taxi, louage, transport rural et transport terrestre des personnes par région.</p> <p>Transports routiers de marchandises : Selon les données sur le parc de transport des marchandises ainsi que sur la capacité théorique moyenne, la charge utile totale par région a été estimée et a servi comme indicateur de répartition.</p>	Mixte
Transport par conduite	La répartition a été faite pour les 3 sociétés de ce sous-secteur en se basant sur des données relatives à chaque entreprise	Pseudo-ascendante
Services auxiliaires des transports	Vu la diversité des produits qui caractérisent ce sous-secteur, la répartition a été faite selon un détail très fin. Des données exhaustives sur les entreprises publiques sont utilisées ainsi que d'autres indicateurs liés à la nature des activités de ce sous-secteur	Mixte

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur de transports est qualifiée de **méthode mixte**.

C.13 Poste et télécommunication

La régionalisation de la valeur ajoutée de ce secteur a été faite pour les différents sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Activités de poste et de courrier	En l'absence d'informations sur les volumes traités par chaque bureau, l'indicateur de régionalisation est le nombre de guichets de poste dans chaque région	Descendante
Télécommunications	<p>La répartition régionale de ce sous-secteur a été faite par le biais de la répartition de la production des deux produits caractéristiques du secteur :</p> <p>Télécommunications nationales : le nombre de stations de base (l'unique information reçue de l'instance nationale de télécommunication) a été utilisée comme indicateur de répartition.</p> <p>Autres activités de télécommunications : cette activité est exercée par deux entreprises publiques (Agence nationale des fréquences et office national de télédiffusion). La répartition de la</p>	Mixte

production de ces deux entreprises publiques est faite en utilisant les données des entreprises.

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur poste et télécommunication est qualifiée de **méthode mixte**.

C.14 Les services financiers

La régionalisation de la valeur ajoutée de ce secteur a été faite pour les différents sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Intermédiation monétaire	<p>Ce secteur regroupe les activités de la banque centrale, les établissements bancaires et les sociétés de leasing.</p> <p>La VA du secteur est déterminée selon l'égalité suivante :</p> $VA = EBE + \text{Autres impôts sur la production} + \text{Salaires}$ <p>L'EBE et Autres impôts sur la production sont attribués à la capitale puisque les établissements mère sont tous à Tunis.</p> <p>Les salaires de la BCT et les salaires des banques publiques sont répartis en fonction du nombre d'agences par gouvernorat.</p> <p>Les salaires des institutions privées sont répartis par le biais de la masse salariale fourni par les statistiques sur les établissements issues du RNE.</p>	Mixte
Assurance	Il s'agit seulement de l'activité des institutions mères qui sont localisées dans la capitale.	Ascendante
Auxiliaires financiers et d'assurance	<p>Le calcul a été fait pour les deux branches composantes du secteur :</p> <p>Auxiliaires financiers : La production de la branche auxiliaire financière est issue de la production de 2 sous branches : L'administration de marché financiers qui est affectée directement à Tunis et la gestion de portefeuille qui est répartie sur la base des produits d'exploitations de chaque intermédiaire en bourse en se basant sur le nombre de ses agences par région.</p> <p>Auxiliaires d'assurance : La production des auxiliaires d'assurance a été répartie selon le nombre des intermédiaires d'assurance par région.</p>	Mixte

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur de services financiers est qualifiée de **méthode mixte**.

C.15 Les autres services marchands

Le calcul de la valeur ajoutée a été fait pour chacun des sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Services immobiliers	La régionalisation a été faite par la biais de la répartition de la production des deux produits caractéristiques en se basant sur des données exhaustives des entreprises publiques, la masse salariale des et sur des données du loyer effectif de l'enquête nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des ménages	Mixte

Location de véhicules automobiles	La valeur ajoutée pour les entreprises privées (un salarié et plus) est répartie en fonction de la masse salariale des établissements. La valeur ajoutée des indépendants est répartie en utilisant l'enquête micro.	Descendante
Activités informatiques	La régionalisation a été faite en se basant sur des données exhaustives des entreprises publiques et sur les données de la masse salariale des établissements	Mixte
Services fournis principalement aux entreprises	Le calcul a été fait en se basant sur des données exhaustives sur les entreprises publiques. La masse salariale des établissements a permis la répartition de la valeur ajoutée des entreprises privées ayant des salariés. La valeur ajoutée des indépendants a été répartie en utilisant l'enquête micro.	Mixte
Enseignement privé	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre des enseignants par cycle et par région.	Descendante
Santé privé	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre de médecins privés par région.	Descendante
Assainissement	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur les données de la longueur du linéaire du réseau d'assainissement par région	Descendante
Services personnels	La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite en se basant sur le nombre de ceux exerçant l'activité selon les données du fichier de la fiscalité.	Descendante

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur des autres services marchands est qualifiée de **méthode mixte**.

C.16 Les services d'administration publique

Ce secteur couvre les activités de l'administration centrale, de la sécurité sociale obligatoire et de la collectivité locale. Le calcul de la valeur ajoutée régionale a été fait pour chacun des sous-secteurs comme suit :

Sous-secteurs	Méthode	Qualification
Administration centrale et collectivités locales	La régionalisation a été faite pour les deux sous-secteurs : Administration centrale :vu l'absence des données au niveau régional sur le nombre de fonctionnaires, l'indicateur utilisé est le nombre des employés du secteur « éducation santé et services administratifs » de l'enquête emploi duquel on a enlevé le nombre des employés de la santé et de l'enseignement publique. Collectivités locales : l'indicateur utilisé est la masse salariale (l'information est exhaustive et issue du fichier du ministère des finances)	Mixte
Sécurité sociale obligatoire	L'indicateur utilisé pour répartir la valeur ajoutée du secteur est le nombre des affiliés aux caisses de sécurité sociale par région.	Descendante
L'éducation publique	L'indicateur utilisé pour répartir la valeur ajoutée du secteur de l'éducation publique est la masse salariale par région.	Descendante

Un indicateur est développé en utilisant les données des salaires moyens et le nombre des enseignants par cycle.

La santé publique

L'indicateur utilisé est la masse salariale pour les corps médicaux et paramédicaux (médecins, infirmiers et techniciens supérieurs) par région.

Descendante

Cet indicateur a été synthétisé à partir des données sur l'effectif du corps médicale par région (nombre de médecins, infirmiers et techniciens supérieurs (ministère de la santé)) et le salaire moyen des médecins et des techniciens de la santé publique selon la publication de l'INS « caractéristiques des agents de la fonction publique ».

En général, la méthode utilisée pour le calcul des valeurs ajoutées régionales du secteur de services d'administration publique est qualifiée de **méthode mixte**.

C.17 Les services fournis par les organisations associatives

La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite selon la taille de la population dans chaque région. La **méthode** utilisée est qualifiée de **descendante**.

C.18 Les services domestiques

La régionalisation de la valeur ajoutée a été faite selon les données de l'enquête budget, consommation et niveau de vie des ménages. L'indicateur utilisé est « autres dépenses liées à l'habitation ». La **méthode** utilisée est qualifiée de **descendante**.

C.19 Les impôts nets des subventions

Le poids des VA régionales dans la VA nationale est appliqué pour répartir les impôts nets des subventions entre les régions.